

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Vendredi 28 Mars 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE le vendredi vingt-huit mars, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2014

Présents : **DURAND** Gilbert, **DOMINI-FAURE** Sylviane, **BARRET** Daniel, **MORAND** Virginie, **PIERRE** Dominique, **BOULIEU** Véronique, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **DEMUTH** Aymeri, **LOUIS** Christine, **PARADIS** Stéphane, **YVRARD** Fanny, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette.

Absents :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : **PIERRE** Dominique.

## 1/ ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;  
Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur PIERRE Dominique pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observations, il est demandé de bien vouloir procéder à l'appel nominal.  
Madame Michèle CARREZ, la Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Deux candidats :

- Monsieur CONTASSOT Raymond
- Monsieur DURAND Gilbert

***Arrivée de Madame YVRARD Fanny à 20 h 04.***

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur CONTASSOT Raymond : 3
- Monsieur DURAND Gilbert : 12

Monsieur Gilbert DURAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

## 2/ ELECTIONS DES ADJOINTS

### CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Il est procédé au dépouillement :

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

La liste a obtenu 12 voix.

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- BARRET Daniel,
- DOMINI FAURE Sylviane,
- MARTIN André,
- CARREZ Michèle.

## 3/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal qui serai candidat pour représenter la commune aux différents syndicats :

### **Syndicat Mixte du Bassin de la Bourbre :**

Titulaires :    CONTASSOT Raymond – BOULIEU Véronique.

Suppléants :  GIGANDON Marie-Noëlle – CARREZ Michèle.

**Syndicat des Eaux et Assainissement :**

Titulaires : MARTIN André – CONTASSOT Raymond  
Suppléants : GIGANDON Marie-Noëlle – ANGLADE Colette.

**SEDI :**

Titulaires : DEMUTH Aymeri.  
Suppléants : MARTIN André.

**Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin Jallieu :**

Titulaires : CONTASSOT Raymond – BOULIEU Véronique.  
Suppléants : DEMUTH Aymeri – BARRET Daniel.

**SICTOM :**

Titulaires : GIGANDON Marie-Noëlle – MARTIN André  
Suppléants : BARRET Daniel – BOULIEU Véronique.

**Appel d'offres :**

BARRET Daniel – CONTASSOT Raymond – MARTIN André – DURAND Gilbert.

**CCAS :**

DOMINI FAURE Sylviane – MORAND Virginie – DURAND Gilbert – CARREZ Michèle – LOUIS Christine – ANGLADE Colette.

**Chargé question défense :** CONTASSOT Raymond.

**4/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité, suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, de désigner de nouveaux membres pour les différentes commissions communales.

**Finances – Budget :**

DOMINI FAURE Sylviane, DURAND Gilbert, BARRET Daniel, MARTIN André, BOULIEU Véronique, CARREZ Michèle, GIGANDON Marie-Noëlle – ANGLADE Colette.

**Sécurité – Santé :** YVRARD Fanny, DURAND Gilbert, PARADIS Stéphane, BARRET Daniel.

**Conseil d'Ecole – Périscolaire :** BOULIEU Véronique, DURAND Gilbert, MORAND Virginie, YVRARD Fanny, PARADIS Stéphane, CARREZ Michèle, ANGLADE Colette, PIERRE Dominique.

**Urbanisme – Aménagement - Espace verts – Environnement :**

BARRET Daniel – DURAND Gilbert – CARREZ Michèle – LOUIS Christine, DEMUTH Aymeri, PARADIS Stéphane, MORAND Virginie, CONTASSOT Raymond, MARTIN André, DOMINI FAURE Sylviane, GIGANDON Marie-Noëlle.

**Bâtiments – Voiries – Réseaux :**

MARTIN André, DURAND Gilbert, BARRET Daniel, DEMUTH Aymeri, PARADIS Stéphane, CONTASSOT Raymond.

**Animation – Loisirs – Culture :**

DOMINI FAURE Sylviane, DURAND Gilbert, MORAND Virginie, BOULIEU Véronique, LOUIS Christine, ANGLADE Colette.

**Communication – Nouvelles technologies :**

CARREZ Michèle, DURAND Gilbert, BOULIEU Véronique, MORAND Virginie, DEMUTH Aymeri.

**Gestion du personnel – Emploi :**

CARREZ Michèle, DURAND Gilbert, BOULIEU Véronique, MORAND Virginie, CONTASSOT Raymond, GIGANDON Marie-Noëlle.

**Impôts directs :**

DOMINI FAURE Sylviane, DURAND Gilbert, BARRET Daniel.

**Elections :**

DOMINI FAURE Sylviane, DURAND Gilbert, MARTIN André.

**Transports – Mobilité :**

CONTASSOT Raymond, MARTIN André.

<b>5/ INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS</b>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, et avec effet au 1<sup>ER</sup> avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes :

Population de 1000 à 3499 habitants, taux maximal 43 % de l'Indice Brut Mensuel 1015 ce qui correspond à une indemnité brute de 1634,63 € pour le Maire.

Population de 1000 à 3499 habitants, taux maximal 16,5 % de l'Indice Brut Mensuel 1015 ce qui correspond à une indemnité brute de 627,24 € pour les Adjointes.

POPULATION TOTALE DE 1 000 A 3 499			
MAIRE		ADJOINTS	
Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute (en euros)
43	1 634,63	16,5	627,24

**Pour : 15    Contre : 0    Abs : 0**

## **6/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il n'y a plus de régisseur au Foyer Communal et qu'il faut rapidement trouver quelqu'un.

Des dates sont proposées pour les réunions des commissions.

Commission périscolaire : Jeudi 10 avril à 18 h 30.

Commission budget : jeudi 3 avril à 18 h 30.

Commission communication : vendredi 4 avril à 17 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21 h 32.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 14 Avril à 20 h 00**